



Déduction fiscale et augmentation de capital : point sur la déclaration des revenus 2007

Les investisseurs individuels qui ont souscrit à l'augmentation de capital de CBo Territoria clôturée le 27 décembre 2007, peuvent bénéficier du dispositif de réduction d'impôt prévu dans le cadre de la Loi Breton au titre des souscriptions au capital des PME (conditions mentionnées sur le site Web www.cboterritoria.com, rubrique : CBO Territoria/Finances/Loi Breton).

Modalités pratiques de déclaration

Pour la déclaration des revenus 2007 à déposer en 2008, les souscripteurs devront utiliser la déclaration **2042 C (Complémentaire)**, formant avec la déclaration habituelle 2042, le « modèle complet » (cocher en bas de page 1 de la déclaration 2042 le fait que vous déposez également une déclaration 2042 C).

Le montant de la souscription pour lequel le souscripteur demande le bénéfice de la réduction d'impôt est à retranscrire en page 4 de cette déclaration 2042 C :

- Rubrique : 7 / Charges ouvrant droit à réduction d'impôt ou à crédit d'impôt
- Titre : Souscriptions au capital des PME
- Sous-titre : Versement en 2007
- **Case : CF**

Le souscripteur positionnera donc en Case CF le montant de la souscription pour lequel il demande le bénéfice de la réduction d'impôt (seuls ces titres seront soumis à l'obligation de conservation de 5 ans - jusqu'au 31/12/2012).

La réduction d'impôt sera calculée par l'administration fiscale et retranscrite sur l'avis d'imposition 2007 du souscripteur.

Obligations déclaratives des souscripteurs

Ces obligations sont mentionnées à l'article 46 AI bis - alinéa II.2. de l'annexe III au Code Général des Impôts.

Les souscripteurs doivent ainsi **joindre à leur déclaration d'impôt** (déposée au titre de l'année de souscription : déclaration sur les revenus 2007 à déposer avant le 30 mai 2008) les documents suivants :

- **L'avis d'opéré (avis d'opération)** remis par l'établissement financier teneur de leur compte sur lequel ont été inscrits les titres souscrits (=> la banque ou la Société Arlis si ces titres sont inscrits au Nominatif).
- **La copie de l'information publique publiée** ; il s'agit de la page 1 du Prospectus établi par CBo Territoria; celle-ci faisant l'objet du visa de l'AMF et des entreprises de marché intervenantes.
- **Une attestation sur papier libre** jointe à la déclaration d'impôt, indiquant le nombre de titres mentionnés sur l'avis d'opéré pour lequel le contribuable entend bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu.

Précision sur l' « état individuel de souscription »

CBo Territoria étant cotée sur un marché organisé et cette opération d'augmentation de capital ayant donné lieu à un Prospectus décrivant les engagements pris, **aucun « état individuel de souscription » n'est à fournir** par CBo Territoria.

Le souscripteur pourra justifier de l'éligibilité de son investissement à la réduction d'impôt sur le revenu prévue par l'article 199 terdecies-O A du CGI en produisant, sur demande de l'administration fiscale, le Prospectus visé ci-dessus.

Retrouvez toutes les informations sur les obligations déclaratives sur le site Web www.cboterritoria.com, rubrique : CBo Territoria/Finances/Loi Breton/Déclaration Revenus 2007.

Prochaine publication : Résultats semestriels, le 24 septembre 2008

A propos de CBo Territoria

Fort d'un patrimoine foncier exceptionnel de 3 360 hectares, CBo Territoria est un acteur clé du développement immobilier de l'Île de La Réunion, département français le plus dynamique avec un PIB en croissance de 4,4 % en moyenne sur les 10 dernières années, contre 2,4 % pour la France métropolitaine.

CBo Territoria détient un positionnement de premier plan dans ses 3 métiers :

- *Gestion foncière et aménagement du territoire;*
- *Promotion immobilière de logements et de locaux d'activité;*
- *Construction et gestion locative d'un patrimoine en propre.*

Alternext, code Isin : FR0010193979, mnémonique : ALCBO

www.cboterritoria.com

Contacts

<p><u>Relations investisseurs</u> Jérôme Burgaud Directeur Administratif et Financier Email : contact@cboterritoria.com</p>	<p><u>Relations presse</u> Edouard Miffre Tél. : 06 60 08 20 72 Email : edouard.miffre@manifeste.fr</p>
---	---